



Compte-rendu du 1^{er} Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du Samedi 23 Mai 2020

Ordre du jour :

1. *Institution et Vie Politique* : Election du Maire
2. *Institution et Vie Politique* : Fixation du nombre d'adjoints
3. *Institution et Vie Politique* : Election des adjoints

Questions diverses :

- Calendrier

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été adressés par le maire sortant, Monsieur Alain LACORNE, et elles ont été transmises par mail et par écrit aux conseillers municipaux le 19 mai 2020. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour. Une note d'accompagnement vous a été jointe en annexe à cette convocation concernant le déroulement de la séance et sur les mesures barrières mise en place.

En raison de la pandémie de coronavirus COVID-19 qui touche actuellement le pays, **l'ordre du jour est restreint aux points essentiels.**

Par ailleurs, **la séance a lieu dans la salle polyvalente de la commune** et non dans la salle de conseil municipal afin de respecter les mesures barrières (Circulaire du 15 mai 2020 définissant les conditions de déroulement de la 1^{ère} séance du Conseil municipal). Cette séance est en session ordinaire et elle est ouverte au public avec un maximum de 40 personnes.

Membres du conseil municipal par ordre alphabétique :

M ALLAIN Jean-Charles, Mme BRUNARD Chrystèle, Mme CORBLIN Marine, M FEVRIER Amaury, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, M MARGUERITTE Georges, Mme MITERNIQUE Laetitia, Mme PHILIPPE Sylvie, M RAFFEGEAU Hugues, M ROLLAND Yannick, M ROUXEL Serge.

Le Secrétaire de Mairie, Jean-Louis MEHAT assiste à ce conseil, sans droit de parole, mais peut intervenir sur autorisation du maire pour apporter des précisions nécessaires, si besoin.

Cette séance est enregistrée afin d'éviter toutes polémiques. Et une vingtaine de personnes assistent à la réunion.

Secrétaire de séance:

Comme la tradition le veut pour la première séance de conseil municipal d'une nouvelle mandature, cette fonction revient au ou à la plus jeune des conseillers municipaux nouvellement élu. **Madame Marine CORBLIN est donc désignée comme secrétaire de séance** de ce premier Conseil municipal.

Ouverture de ce 1^{er} Conseil municipal en date du 23 Mai 2020 à 11h00 par Monsieur Alain LACORNE, le doyen de l'assemblée nouvellement élu.

Suite au 1^{er} tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2020, tous les membres du Conseil municipal de la commune de Les Brulais ont été élus. Monsieur le Président fait l'appel de ces membres.

Voici ci-dessous le tableau des résultats :

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	RAFFEGEAU Hugues	01/11/1975	159
Mme	BRUNARD Chrystèle	28/01/1972	158
M.	ALLAIN Jean-Charles	01/01/1987	156
Mme	CORBLIN Marine	02/07/1987	156
M.	FEVRIER Amaury	02/07/1982	155
Mme	FLAGEUL Marie-Emmanuelle	11/12/1986	155
Mme	MITERNIQUE Laetitia	23/02/1984	152
M	ROLLAND Yannick	18/09/1971	151
M.	LACORNE Alain	07/03/1948	146
Mme	PHILIPPE Sylvie	28/02/1970	146
M.	LORANT Jacky	17/10/1963	145
M.	ROUXEL Serge	10/06/1966	144
M.	LECLERC Olivier	29/12/1965	144
M.	MARGUERITTE Georges	21/08/1954	143
Mme	GROUX Claudie	29/11/1964	143

Désignation des responsabilités au bon déroulement des élections :

- **Assesseurs:** **Olivier LECLERC et Jean-Charles ALLAIN**
- **Secrétaire de séance:** **Marine CORBLIN** en tant que plus jeune des conseillers municipaux comme énoncé plus haut. Elle sera également en charge du dépouillement des bulletins de votes et elle sera aidée dans ces opérations par le secrétaire de mairie, Jean-Louis MEHAT.

Procédure de vote :

Chaque conseiller se déplacera jusqu'à l'urne à tour de rôle de la droite vers la gauche pour finir par le président de la séance. Il introduira dans l'urne transparente une enveloppe contenant ou non son bulletin de vote qu'il aura préalablement déjà rempli.

Avant de passer à l'élection du Maire, Monsieur Serge ROUXEL demande l'énumération de l'ordre du jour. Il lui est répondu que Monsieur Alain LACORNE officie en tant que doyen de l'assemblée délibérante et non pas en tant que maire sortant. Ce sera au nouveau maire élu d'évoquer l'ordre du jour qu'il pourra modifier s'il le souhaite d'ailleurs.

1) **Finance Institution et Vie Politique : Election du Maire**

Monsieur Alain LACORNE, en tant que doyen du nouveau conseil municipal préside ce point. Il informe que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Alain LACORNE annonce que le groupe "Le Devoir d'Agir" dont il est membre présente Monsieur Hugues RAFFEGEAU comme candidat à l'élection du Maire. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats et il n'y en a pas.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

• **1^{er} tour de scrutin**

➤ Nombre de bulletins (enveloppes déposées) :	15
➤ Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du Code électoral) :	0
➤ Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) :	6
➤ Nombre de suffrages exprimés :	9
➤ Majorité absolue :	5
➤ Ont obtenu : Monsieur Hugues RAFFEGEAU	9 voix

Monsieur Hugues RAFFEGEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Avant de continuer la séance et poursuivre l'ordre du jour, le nouveau maire prononce un discours. Il remercie notamment les Brulaisiennes et les Brulaisiens de leur confiance et il félicite tous les conseillers municipaux de leur élection.

2) **Institution et Vie Politique : Fixation du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

La commune de Les Brulais étant dans la strate des communes 500-999 habitants, elle peut donc disposer de 4 adjoints maximum. Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de s'entourer du maximum d'adjoints possible, il propose de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Monsieur Serge ROUXEL s'interroge sur l'utilité de cette proposition car si la loi le permet, la commune n'a que 50 habitants environ de plus que le seuil des 500 habitants.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite suivre l'avis du groupe majoritaire "Le Devoir d'Agir" auquel il appartient et il décide de maintenir cette proposition de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (9 voix Pour et 6 voix Contre), fixe à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune de Les Brulais.

3) ***Institution et Vie Politique : Election des adjoints***

Monsieur le Maire rappelle les modalités de l'élection des adjoints qui sont les mêmes que celle du maire. Les adjoints sont donc élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

❖ **Election du Premier Adjoint**

Monsieur le Maire annonce que le groupe "Le Devoir d'Agir" dont il est membre, présente Monsieur Alain LACORNE comme candidat à l'élection du Premier Adjoint. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats et Monsieur Jean-Charles ALLAIN se présente.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

● **1^{er} tour de scrutin**

➤ Nombre de bulletins (enveloppes déposées) :	15
➤ Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du Code électoral) :	0
➤ Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) :	0
➤ Nombre de suffrages exprimés :	15
➤ Majorité absolue :	8
➤ Ont obtenu :	
Monsieur Jean-Charles ALLAIN	6 voix
Monsieur Alain LACORNE	9 voix

Monsieur Alain LACORNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint.

Suite à cette élection, un échange s'installe entre Monsieur Serge ROUXEL, Monsieur Alain LACORNE et Monsieur Olivier LECLERC.

❖ **Election du Deuxième Adjoint**

Monsieur le Maire annonce que le groupe "Le Devoir d'Agir" dont il est membre, présente Madame Chrystèle BRUNARD comme candidat à l'élection du Deuxième Adjoint. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats et Monsieur Jean-Charles ALLAIN se présente.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

• **1^{er} tour de scrutin**

➤ Nombre de bulletins (enveloppes déposées) :	15
➤ Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du Code électoral) :	0
➤ Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) :	0
➤ Nombre de suffrages exprimés :	15
➤ Majorité absolue :	8
➤ Ont obtenu : Monsieur Jean-Charles ALLAIN	5 voix
Madame Chrystèle BRUNARD	10 voix

Madame Chrystèle BRUNARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint.

❖ **Election du Troisième Adjoint**

Monsieur le Maire annonce que le groupe "Le Devoir d'Agir" dont il est membre, présente Monsieur Olivier LECLERC comme candidat à l'élection du Troisième Adjoint. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats et Monsieur Jean-Charles ALLAIN se présente.

• **1^{er} tour de scrutin**

➤ Nombre de bulletins (enveloppes déposées) :	15
➤ Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du Code électoral) :	0
➤ Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) :	0
➤ Nombre de suffrages exprimés :	15
➤ Majorité absolue :	8
➤ Ont obtenu : Monsieur Jean-Charles ALLAIN	6 voix
Monsieur Olivier LECLERC	9 voix

Monsieur Olivier LECLERC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint.

❖ **Election du Quatrième Adjoint**

Monsieur le Maire annonce que le groupe "Le Devoir d'Agir" dont il est membre, présente Monsieur Yannick ROLLAND comme candidat à l'élection du Quatrième Adjoint. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats et aucun autre candidat ne se présente.

- **1^{er} tour de scrutin**

➤ Nombre de bulletins (enveloppes déposées) :	15
➤ Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du Code électoral) :	2
➤ Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral) :	4
➤ Nombre de suffrages exprimés :	9
➤ Majorité absolue :	5
➤ Ont obtenu : Monsieur Yannick ROLLAND	9 voix

Monsieur Yannick ROLLAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Adjoint.

Questions diverses :

- **Administration Générale : Calendrier**

8 Juin 2020	Prochaine séance de Conseil municipal sur les indemnités de fonction, les délégations d'attribution du conseil municipal au maire et les commissions municipales et comités consultatifs.
29 Juin 2020	Prochain Conseil municipal sur le Budget Primitif exercice 2020 pour la Commune et l'Assainissement (Date limite le 30 Juillet 2020)

En raison de la crise sanitaire, le traditionnel pot d'installation du nouveau conseil municipal ne peut se tenir et Monsieur le Maire espère qu'il pourra se faire cet été.

Madame Marine CORBLIN en tant que secrétaire de séance et Monsieur Jean-Louis MEHAT, le secrétaire de mairie, remplissent ensemble le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjointes qui sera signé par les membres du bureau. Un exemplaire sera transmis à la Préfecture avec le Tableau du conseil municipal. Un exemplaire de ce-dernier sera transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Hugues RAFFGEAU lève la séance à 12h15.